



**Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale de La Plaine-sur-Mer  
10 février 2023**

**Membres participants 10 – présents 6 – votants 7  
Majorité absolue 5**

**Etaient présents**

VINCENT Danièle, vice-présidente,  
LERAY Marc, ORIEUX Sylvie conseillers, RIBOULET Marie-Andrée, Conseillers municipaux.  
Jean MEHATS, représentant de l'UDAF, Marie-Thérèse CHAUVET-VIGNERON, représentante  
des personnes en situation de Handicap

**Était excusée**

Guillaume de DIEULEVEULT, représentant des personnes âgées qui a donné pouvoir à  
Madame Danièle VINCENT, MARCHAND Séverine, Présidente.

**Étaient absents** : Katia GOYAT, James de la Roche Saint-André, représentant du Secours  
Catholique

**Secrétaire de séance** : Sylvie ORIEUX

**Ordre du jour :**

1. *Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 9 décembre 2022*
2. *Finances – Exercice 2022 – Compte de gestion*
3. *Finances – Exercice 2022 – Compte administratif*
4. *Finances – Exercice 2022 – Vote affectation du résultat*
5. *Finances – Exercice 2023- Vote du Budget primitif*
6. *Aides facultatives*

**Informations :**

- Situations sociales signalées
- Rapport d'activité du CCAS- 2022
- Communications diverses

### **1) Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 9 décembre 2022**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 9 décembre 2022.

## **Finances**

### **2) Exercice 2022 – Compte de gestion**

Le compte de gestion est un compte de résultat. Il est établi par le comptable du Trésor Public. Ce compte concorde parfaitement avec le compte administratif 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2121-31,

Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public de la collectivité accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et les états des restes à réaliser,

Considérant que le comptable public a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2022 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

#### ***Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :***

- **ARRÊTE** le compte de gestion 2022 du budget principal dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ;
- **DIT** qu'il n'appelle ni observations, ni réserves sur la tenue des comptes de la collectivité.

### **3) Exercice 2022 – Compte administratif**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,*

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,*

*Vu le compte de gestion visé et transmis par le comptable public,*

*Vu le compte administratif 2022 joint, **annexe 2-2-2022***

*Vu le rapport joint,*

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectué par l'ordonnateur,

Compte rendu Note de synthèse communicable  
CCAS n°1 du 10/02/2023

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget CCAS avec les résultats suivants :

<b>C.A. budget « CCAS »</b>		<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde</i>
<b>Section de fonctionnement</b>	<i>Résultat propre de l'exercice</i>	62 380.91 €	62 624.98 €	244.07 €
	<i>Solde antérieur reporté (002)</i>		1 147.66€	1 147.66 €
	<i>Excédent ou déficit global</i>			<b>1 391.73 €</b>
<b>Résultats cumulés (y compris RAR)</b>				<b>1 391.73 €</b>

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser inscrits.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels qu'indiqués ci-dessus.

**4) Exercice 2022 – Vote affectation du résultat**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu les résultats 2022 arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,

Vu le compte de gestion établi par la comptable,

Vu l'absence de restes à réaliser,

Entendu l'exposé de Madame Danièle VINCENT, Vice-Présidente,

**Le conseil d'administration, à l'unanimité :**

- **AFFECTE** au budget de l'exercice 2023 du budget CCAS, les résultats de la manière suivante

Résultat 2021 repris au Budget supplémentaire 2022	1) Affectation en investissement 1068	0,00
	2) Report en fonctionnement 002	1 391.73 €
	3) Report en investissement 001	0,00

**5) Exercice 2023- Vote du Budget primitif**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Compte rendu Note de synthèse communicable  
CCAS n°1 du 10/02/2023

Vu le rapport du débat d'orientation budgétaire du 9 décembre 2022,

Vu la délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2022,

Vu le projet de budget primitif pour le budget principal 2023 joint en annexe,

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

**-APPROUVE** le budget primitif principal 2023 tel qu'il est annexé à la présente délibération.

La section de fonctionnement s'équilibre, tant en dépenses qu'en recette à la somme de 76 151.73 €.

**EXAMEN DES DEMANDES D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE**

Ordre	Typologie famille	Situation	reste à vivre	Objet de la demande d'aide	aides et apurement	Montant de l'aide sollicitée	Montant voté par le CA	Associations caritatives sollicitées après le CA
1	Famille monoparentale	Invalidité	9,75 €	Voyage scolaire		Selon CA	50,00 €	La Goutte d'eau : 50€
2	Famille monoparentale	RSA et auto-entrepreneure	2,29 €	VEOLIA	Pas de FSL possible	Selon CA	100,00 €	La Goutte d'eau : 99,59€
3	Famille monoparentale	Arrêt de travail	4,44 €	Cantine		66,60 €	66,50 €	
4	Famille	RSA ET Intérim	3,47 €	Fluide	Pas de FSL possible	Selon CA	211,80 €	
5	Famille	salariée	12,97 €	Fluide : réouverture de compteur		285,00 €	140,00 €	
6	Famille	Réfugiée	6,79 €	Restauration scolaire		22,50 €	22,50 €	
							590,80 €	149,59 €

**6) Dossier 1-2023 (reste à vivre : 9.75€)**

Madame la Vice-Présidente présente au conseil d'administration une demande d'aide financière pour un voyage scolaire, présentée par le CCAS concernant une famille monoparentale domiciliée dans le parc social.

**Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'attribuer une aide financière de 50€ et de solliciter l'association la Goutte d'Eau à hauteur de 50€. Les aides seront versées directement auprès de l'école René Cerclé.**

**7) Dossier 2-2023 (reste à vivre : 2.29€)**

Madame la Vice-Présidente présente au conseil d'administration une demande d'aide financière pour le paiement d'une régularisation de facture d'eau, présentée par le CCAS concernant une famille monoparentale domiciliée dans le parc social.

**Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'attribuer une aide financière de 100€ et de solliciter l'association la Goutte d'Eau à hauteur de 99.59€. Les aides seront versées**

**directement auprès de VEOLIA.**

**8) Dossier 3-2023 (reste à vivre : 8.55€)**

Madame la Vice-Présidente présente au conseil d'administration une demande d'aide financière pour des frais de cantine présentée par le CCAS concernant une famille monoparentale domiciliée dans le parc social.

**Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'attribuer une aide financière de 66.60€ qui sera versée directement auprès du service de gestion comptable de Pornic.**

**9) Dossier 4-2023 (reste à vivre : 3.47€)**

Madame la Vice-Présidente présente au conseil d'administration une demande d'aide financière pour une facture de gaz concernant une famille domiciliée dans le parc social.

**Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'attribuer une aide financière de 211.80€, qui sera versée directement auprès du fournisseur Primagaz.**

**10) Dossier 5-2023 (reste à vivre :12.97€)**

Madame la Vice-Présidente présente au conseil d'administration une demande d'aide financière pour la réouverture d'un compteur de gaz, concernant une famille domiciliée dans le parc social.

**Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'attribuer une aide financière de 140€, qui sera versée directement auprès du fournisseur Primagaz.**

**11) Dossier 6-2023 (reste à vivre : 6.79€)**

Madame la Vice-Présidente présente au conseil d'administration une demande d'aide financière pour la prise en charge de la cantine scolaire, concernant une famille hébergée dans un logement d'intermédiation locative.

**Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'attribuer une aide financière, à titre exceptionnel, de 22.50€ qui sera versée directement auprès du service de gestion comptable de Pornic.**

**COMMUNICATIONS DIVERSES**

**1) Situations sociales signalées**

Madame VINCENT informe le conseil d'administration des situations sociales signalées

**2) Accès aux soins santé pour tous :**

Madame VINCENT informe le Conseil d'Administration que la MCRN a rejoint, comme convenu, les partenaires de l'accès aux soins santé pour tous.

**3) Rapport d'activités 2022**

Danièle VINCENT présente au Conseil d'administration le rapport d'activité du CCAS pour l'année 2022.

**4) Calendrier : dates des prochains conseils d'administration du CCAS :**

Les vendredis : 26 mai, 29 septembre, et 8 décembre 2023 de 10h30 à 12h30

**5) Logements d'urgence gérés par l'association TRAJET :**

Le logement d'urgence les Rosiers est actuellement disponible.

**6) Logement d'urgence communal**

Le logement d'urgence les Ecumes de Mer, côté cour est occupé, les Coquelicots est disponible.

**7) Groupe d'activités Solidaires : Un repas solidaire**

Les objectifs ayant été atteints lors de la sortie du 19 septembre dernier, à savoir créer du lien social pour les personnes isolées, le Groupe Action Solidaire, constitué des CCAS de la Plaine-sur-Mer et de Pornic, les associations caritatives Secours Catholique Caritas, Reso, a souhaité organiser un repas solidaire pour permettre aux personnes seules de tisser des liens.

Chaque participant a apporté un plat à déguster, dans le but de faire découvrir des plats anciens et exotiques, mais aussi de renouer, le temps d'une journée, avec les traditions (partage de la galette des Rois)

Les personnes présentes ont pu chanter et danser sur des musiques allant de la musette au disco en passant par le rock.

Les organisateurs avaient préparé une tombola, pour les participants les plus chanceux, sont repartis avec des lots et des souvenirs plein la tête !

### **8) Atelier Equibr'Age : prévention des chutes pour les personnes de plus de 60 ans.**

Le Kiné Ouest Prévention (KOP) et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de Pornic aggro Pays de Retz ont souhaité organiser des actions de prévention collective sur le territoire. Madame VINCENT a œuvré pour que la conférence et les ateliers puissent se réaliser sur notre commune.

Une conférence a été organisée **le mercredi 11 janvier 2023 à la Salle des Fêtes**, pour sensibiliser et informer les participants sur le thème de la prévention des chutes chez les personnes de plus de 60 ans et constituer un atelier Equibr'Age. Depuis le mercredi 25 janvier 2023, les **14** participants se réunissent chaque mercredi jusqu'au 12 avril 2023. Au vu du nombre d'inscription, la séance a été dédoublée.

Les objectifs sont doubles :

-diminuer, la fréquence, la gravité et les conséquences médico-sociales et psychologiques des chutes.

-Dépister des facteurs de risque de chutes

Ces séances proposent des échauffements progressifs, coordination, exercices de stimulation des différentes entrées de l'équilibration (vestibulaire, oculaire, podale), automatisation du relever à partir du sol, réponses aux questions sur l'environnement au domicile (équipements de sécurité, aménagement, ...)

**9) Une chasse aux œufs au Jardin des Lakas**

La commission vie sociale organise une chasse aux œufs, au Jardin des Lakas, le dimanche matin de Pâques, le 9 avril 2023, de 10h à 11h30. En cas de mauvais temps l'action se déroulera dans la salle des sports.

Des œufs factices seront dispersés dans le jardin, les enfants les récolteront et les apporteront à l'entrée du parc où ils recevront un sachet d'œufs en chocolat. Avis aux chercheurs d'œufs !

**10) Jade Accueil Emploi**

L'équipe locale du Secours Catholique Caritas de la côte de Jade accompagne des demandeurs d'emploi avec un soutien informatique.

La Plaine sur Mer, le 20 février 2023,

**Pour la Présidente,**

**Danièle VINCENT,**

**Vice-Présidente du CCAS.**



**La secrétaire de séance,**

**Sylvie ORIEUX.**

